

## DECISION DU PRESIDENT N°2026-323

### **ATTRIBUTION DU MARCHE 262701 ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ACCOMPAGNEMENT, LE CHOIX ET LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX CONTRATS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES**

#### **Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5216 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n°2026-03-08 du 9 avril 2026 portant délégation d'une partie des attributions Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu les crédits inscrits au Budget 2026,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 6 juillet 2026 et publié sous le n° 26-67216, avec une date limite de remise des offres fixée au 28 juillet 2026 à 12h00,

Vu l'avis rectificatif envoyé à la publication le 24 juillet 2026 et publié sous le n° 26-74326 afin de reporter la date limite de remise des offres au 31 juillet 2026 à 12h00,

Vu le rapport d'analyse des offres,

#### **DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte ;

**Article 2 :** d'attribuer le marché n°262701 « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement, le choix et la mise en place de nouveaux contrats d'exploitation du service public d'assainissement d'eaux usées » au groupement d'entreprises conjoint OCCELIA / Gautier BERTRAND pour un montant total de 81 475 € HT étant précisé que ce marché composite comporte une tranche ferme, phases 1 à 4 et 7 d'un montant forfaitaire de 29 100 € HT sur laquelle la Communauté d'Agglomération est engagée à la conclusion du marché, une tranche optionnelle 1 correspondant à la phase 5 d'un montant forfaitaire de 14 250 € HT, une tranche optionnelle 2 correspondant à la phase 6 d'un montant forfaitaire de 8 125 € HT et une partie en accord cadre à bons de commande pour la phase 8 avec un maximum de 30 000 € HT.

**Article 3 :** de signer le marché n°262701 « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement, le choix et la mise en place de nouveaux contrats d'exploitation du service public d'assainissement d'eaux usées » au groupement d'entreprises conjoint OCCELIA / Gautier BERTRAND.

**Article 4** : de préciser que la présente décision sera transmise pour information au Conseil communautaire.

Givrand, le 23 septembre 2026.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 01 OCT. 2026
- de la publication sur [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 01 OCT. 2026

Le Président,

François BLANCHET



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*